

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'EMPLOI ET TRAVAIL

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI



Direction Provinciale de

BILAN SOCIAL

Article 218 du code du travail et arrêté Ministériel n° CAB.MIN/ETPS/CNM/NTA-MKH/JBI/087/02/2023 du 24/02/2023 déterminant les différentes déclarations.

EXERCICE

I. IDENTIFICATION

Nom ou raison sociale :
Effectif actif :
N° Aff. CNSS :
N° Aff. ONEM :
N° Aff. INPP :
Activité principale :
Activités Secondaire :
Forme juridique :

II. DESIGNATION

N°	DESIGNATION	Nombre	Montant Budgétisé (CDF/USD)	Montant Réalisé (CDF/USD)	Solde (CDF/USD)
1	Frais scolaire enfants des travailleurs				
2	Frais funéraires				
3	Frais organisations fête 30 juin				
4	Frais organisations fête 1 ^{er} Mai				
5	Journée internationale de la femme				
6	Restauration des travailleurs				
7	Soins médicaux+ médicaments				
8	Gratification				
9	Primes				
10	Rémunération annuelles				
11	Logement des agents				
12	Montant versé à la CNSS				
13	Montant versé à l'INPP				
14	Montant versé à l'ONEM				
15	Formation des travailleurs				
16	Pension et cadeaux retraites				
17	Médailles de mérite civique				
18	Transport des travailleurs				
19	Assurances				
20	Festivités fin d'année				
21	Imprévus et non budgétisés				
TOTAL					

COMMENTAIRE DU TABLEAU SOCIAL

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Kinshasa, le...../...../20.....

Signature du chef de l'Entreprise ou d'Etablissement